



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous serez appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire (CAPA) des CPE de l'académie de Guadeloupe.

La dernière mandature a été marquée par une vigilance sans faille de vos représentants CPE du SPEG qui ont pu lutter pour plus d'équité grâce à :

- *un traitement approfondi des dossiers et une maîtrise des textes réglementaires*
- *une disponibilité pour les personnels, une argumentation solide et une efficacité dans les analyses de situation.*
- *une présence, une voix forte et une fermeté sans égal face aux représentants de l'administration pour faire valoir et démontrer la justesse de leur point de vue.*

Votre confiance est justifiée car nous sommes et resterons vigilants en ce qui concerne :

- ❖ *La promotion et l'avancement à la Hors classe et Classe exceptionnelle*
- ❖ *Les affectations lors des mouvements inter et intra*
- ❖ *La possibilité de travailler dans notre académie pour les stagiaires qui le souhaitent,*
- ❖ *Les conflits avec les chefs d'établissement et/ou l'administration*
- ❖ *La défense des intérêts de tous les personnels CPE*

Face aux attaques gouvernementales contre la représentation syndicale, vous devez réélire des représentants :

- *Combatifs,*
- *Ancrés dans les réalités de notre académie archipélagique,*

- *Auteurs de propositions constructives,*
- *Capables de vous alerter contre toute menace concernant le métier,*
- *En mesure de vous soutenir et vous accompagner, compte tenu des risques du métier*

Nous continuerons à lutter avec détermination et rigueur pour :

- ❖ *le respect de la fonction et la revalorisation du métier,*
- ❖ *une formation continue tenant compte de la situation réelle des établissements scolaires et des nouvelles exigences du métier,*
- ❖ *une gestion académique transparente des personnels d'Education,*
- ❖ *la possibilité pour les stagiaires qui le souhaitent, d'exercer dans leur académie d'origine,*
- ❖ *l'amélioration des conditions de travail des CPE, notamment par l'augmentation des postes d'encadrement dans les établissements,*
- ❖ *une nette amélioration des conditions de travail et de formation, des collègues CPE des îles du Nord et du Sud.*

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

